



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Algérie

Question écrite n° 16699

Texte de la question

Mme Anne-Marie Idrac appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation en Algérie. La violence croissante des massacres auxquels nous assistons depuis plusieurs mois heurte nos sensibilités, interpelle nos consciences et nous interroge quant à nos devoirs. Il lui semble donc nécessaire aujourd'hui d'ouvrir une commission d'enquête internationale qui permettrait d'établir les faits, d'examiner les responsabilités et de formuler des recommandations expresses. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui préciser quelle est la position du Gouvernement sur ce dossier et sur cette question précise.

Texte de la réponse

La politique du Gouvernement à l'égard de l'Algérie s'ordonne autour de quelques positions fondamentales et constantes : un sentiment profond de solidarité face à la violence qu'endurent les Algériens depuis plusieurs années ; la condamnation des actes terroristes ; la volonté de contribuer utilement, en dehors de toute ingérence, aux efforts des Algériens pour favoriser l'apaisement et la réconciliation dans leur pays. La création d'une commission d'enquête internationale, qu'évoque l'honorable parlementaire, est aujourd'hui fermement rejetée par les autorités algériennes, mais aussi par une large partie de la classe politique et de la société civile en Algérie. De nombreux Algériens estiment en effet que les responsables des massacres perpétrés sont clairement identifiés. Ils se demandent également comment la commission pourrait enquêter concrètement sur les agissements des groupes terroristes. Le gouvernement français, qui ne peut ignorer ces considérations, souhaite encourager tout ce qui peut contribuer, dans le respect de la souveraineté de l'Etat algérien, à une meilleure compréhension de la situation en Algérie. Une évolution peut être constatée, à cet égard, depuis le début de l'année. Les déplacements de la troïka européenne, de la délégation du Parlement européen, de responsables politiques et de parlementaires français et européens, en nombre croissant au fil des mois, ont en effet permis de créer de nouveaux liens entre les deux rives de la Méditerranée. Le Gouvernement se réjouit également de la décision prise par les autorités algériennes d'accueillir dans leur pays, le 22 juillet dernier, une mission d'information, composée de personnalités éminentes, dépêchée par le secrétaire général des Nations unies. La présentation par l'Algérie devant le Comité des droits de l'homme des Nations unies à Genève de son rapport périodique sur l'application du Pacte relatif aux droits civils et politiques, le 23 juillet dernier, a également offert l'occasion aux autorités algériennes de s'exprimer sur la situation actuelle dans leur pays. Au plan bilatéral, le Gouvernement s'emploie, dans une même optique, à établir un dialogue aussi ouvert et naturel que possible avec les autorités algériennes. Il entend développer avec Alger des relations de travail constructives qui permettent de favoriser la reprise des contacts et des projets de coopération, de tous ordres, entre les sociétés civiles des deux pays. Le Gouvernement soutient enfin le renforcement des relations entre l'Union européenne et l'Algérie. L'accord d'association, qui est actuellement en négociation, a, dans cette perspective, notamment pour objectif de favoriser l'ouverture et la modernisation de l'économie algérienne.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Marie Idrac](#)

Circonscription : Yvelines (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16699

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 juillet 1998, page 3678

Réponse publiée le : 14 septembre 1998, page 5041